

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 214

2 février 2011

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Apimmo S.A. ....  | 10265 | Immobilière Ferry S.A. ....   | 10269 |
| Apimmo SPF S.A. ....  | 10265 | Immobilière Ferry S.A. ....   | 10269 |
| Bonzba Holdings S.A. ....   | 10271 | Immonorma S.à r.l. ....   | 10270 |
| Brasserie-Bistrot LE TROQUET Sàrl ....                            | 10246 | Independant Tyres Dealers Network Hold-<br>ing S.A. ....                  | 10249 |
| Brox Holding S.à r.l. ....  | 10250 | Isles S.à r.l. ....   | 10249 |
| Buro Remich SA ....   | 10226 | ITELCO Luxembourg ....  | 10249 |
| Cedarville S.à r.l. ....  | 10226 | Jawer Luxembourg S.A. ....  | 10272 |
| Champrosay Holding S.A. SPF ....                                  | 10227 | Jean Claude DECAUX Luxembourg S.A.<br>.....                               | 10272 |
| China District Energy SICAR ....                                  | 10227 | Koch Business Solutions S.à r.l. ....                                     | 10249 |
| Classis Lux S.à.r.l. ....   | 10246 | Look Group S.à r.l. ....  | 10250 |
| Clervision Sàrl ....  | 10245 | Lumiere (Lux 1) S. à r.l. ....  | 10250 |
| C&L (Lux 2) S.à r.l. ....   | 10226 | Lumiere (Lux 2) S. à r.l. ....  | 10250 |
| Columbus Luxembourg One S. à r.l. ....                            | 10226 | Meter Service Corporation Sàrl ....                                       | 10262 |
| Crown Gateway Luxembourg S.à r.l. ....                            | 10227 | Metra Sàrl ....   | 10270 |
| Day Dream SA ....   | 10245 | MIG Entertainment S.A. ....   | 10263 |
| Delta Montage ....  | 10245 | Moutarderie de Luxembourg ....  | 10263 |
| Eurocil Luxembourg S.A. ....                                      | 10246 | Net + Ultra ....  | 10263 |
| Euroleague Properties S.A. ....                                   | 10246 | New Energy Holding S.à r.l. ....  | 10264 |
| EXSLB ....  | 10246 | Noble Equities Trust Asset & Investment<br>Management Groupe S.A. ....    | 10264 |
| FC2I S.A. ....  | 10246 | Noble Equities Trust-Asset & Investment<br>Management S.A. (NET-AIM) .... | 10263 |
| Finance Vehicle 1 S.à r.l. ....                                   | 10247 | Noble Guarantee International Holdings<br>Groupe S.A. ....                | 10264 |
| Floxizz S.A. ....   | 10247 | Only Keys ....  | 10263 |
| Fortum L.A.M. SNC ....  | 10247 | Passy International SA ....   | 10264 |
| Gaillon Blocker S.à r.l. ....                                     | 10271 | Petrotec S.à r.l. ....  | 10270 |
| Genco S.A. ....   | 10247 | Pona S.à r.l. ....  | 10265 |
| Genius S.A. ....  | 10247 | Profidu S.A. ....   | 10269 |
| Glencove S.à r.l. ....  | 10248 | Regenbogen S.à.r.l. ....  | 10270 |
| Hevilux S.à r.l. ....   | 10248 | Samor S.A. ....   | 10270 |
| Hotel-Restaurant Beau Séjour S.à r.l. ....                        | 10248 | Templewood S.à r.l. ....  | 10250 |
| H.P.O.A. Holding de Participations Outre-<br>Atlantique S.A. .... | 10248 |   |       |
| H.P.O.A. Holding de Participations Outre-<br>Atlantique S.A. .... | 10248 |   |       |
| IAY S.à r.l. ....   | 10249 |   |       |
| Immobilière Bless S.A. ....                                       | 10264 |   |       |

**Buro Remich SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BURO REMICH SA*  
Fiduciaire des Classes Moyennes  
Signature

Référence de publication: 2011001307/12.

(110000571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.488.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Alexandra Petitjean  
Gérant

Référence de publication: 2011001308/12.

(110000537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Cedarville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 324.841,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011001309/13.

(110000114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Columbus Luxembourg One S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.358.

Les comptes de liquidation au 7 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel  
Liquidateur

Référence de publication: 2011001310/13.

(110000551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Crown Gateway Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.246.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> Juillet 2007 au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011001311/12.

(110000548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Champrosay Holding S.A. SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 112.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011001312/11.

(110000674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**China District Energy SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.222.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) China District Energy, a société à responsabilité limitée under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, with its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, represented by Me Emmanuel GUTTON, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 29 November 2010, which shall be registered together with the present deed.

2) Mr Olivier Pascal Mivelaz, born on 2 April 1959, in Switzerland, with professional address at 8, Temasek Boulevard, #43-01 Suntec City Tower Three, Singapore 038988, represented by Me Emmanuel GUTTON, prenamed, pursuant to a proxy dated 29 November 2010, which shall be registered together with the present deed.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves.

**Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque under the name of "China District Energy SICAR" (the "Company").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** Without prejudice to the General Partner's powers pursuant to article 9, the Company is established for a period expiring on the 30<sup>st</sup> day of November 2017, provided that the Company:

(a) may be dissolved prior to this date by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles"); and

(b) may be continued at the discretion of the General Partner for three additional periods of one year each.

The Company shall not be automatically dissolved if the General Partner resigns, is liquidated, is otherwise declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 14 shall apply.

**Art. 4.** The exclusive object of the Company is to place directly or indirectly the funds available to it in securities of any kind and other assets, including shares or units in other investment vehicles, representing risk capital within the meaning of the Law (as defined hereafter) with the purpose of affording its shareholders the results of the management of its portfolio in consideration of the risk which they incur.

Investments by the Company will consist of risk capital investments in accordance with article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the investment companies in risk capital, as amended, (sociétés d'investissement en capital à risque) (the "Law") and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "Circular").

The Company is subject to the provisions of the Law as interpreted in the Circular and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

## **Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in article 24 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and participating shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Participating Shares") of the Company.

Each Participating Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial capital is three hundred and forty thousand RMB (RMB 340,000) divided into one (1) Management Share and thirty-three (33) Participating Shares fully paid-up and of no par value.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as an investment company in risk capital under the Law.

To the extent permitted by the Law (for the avoidance of doubt, as it may be amended in the future), the General Partner reserves the right, as it deems appropriate, to create one or more segregated compartments subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the sales documents.

The Participating Shares to be issued in the Company may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the sales documents.

For the purposes of these Articles, any reference hereinafter to "Class of shares" shall also mean a reference to "Category of shares" unless the context otherwise requires.

The General Partner may decide to split or consolidate shares of any Class.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in RMB, be converted into RMB using the exchange rate quoted by Bloomberg at close of business, New York City time, at the time of valuation and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such Class.

**Art. 6.** The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Participating Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions including the issue price, determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, as the case may be, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Participating Shares to be issued.

Investors must either commit to subscribe to shares or may directly subscribe to shares, as determined by the General Partner and disclosed in the sales documents. Where the General Partner decides that investors must commit to subscribe to shares, investors will be required to execute a subscription agreement and indicate therein their total committed

capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the General Partner.

The procedures relating to subscription commitments, draw down of the Commitments and post-closing contributions will be disclosed in the sales documents and the subscription agreement.

If at any time an investor or shareholder fails to honour its Commitment or any post-closing contribution through the full payment of the subscription price within the time frame decided by the General Partner (a "Defaulting Investor" and/or (as the case may be), "Defaulting Shareholder") and referred to in the sales documents, the General Partner has the right, at its discretion, to apply default provisions to such Defaulting Investor/Shareholder, as the General Partner shall determine in its reasonable discretion and in accordance with Luxembourg law, including but not limited to:

- (a) sale of some or all of such Defaulting Shareholder's Shares to a third party or parties; and/or
- (b) delay, or application of any condition in respect of, any distribution or repayments that may otherwise have been made to such Defaulting Shareholder.

Participating Shares may only be subscribed by a person who:

- (i) is not an U.S. Person (as defined in article 8 hereof);
- (ii) is a well-informed investor (investisseur avertis) within the meaning of article 2 of the Law; and
- (iii) complies with any other conditions set forth in the sales documents, ("Eligible Investors").

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Participating Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The General Partner may decide to issue Participating Shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 7.** All shares of the Company shall be issued in registered form.

The General Partner shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders or whether the shareholders shall receive a written or electronic confirmation of their shareholding.

Any share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares up to four decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shares may only be transferred, pledged, assigned or otherwise disposed of with the prior written consent of the General Partner, whose consent may not to be unreasonably withheld. Transfers of Shares may only be carried out if the transferee qualifies as an Eligible Investor, meets any other conditions imposed by the sales documents and accepts to take over any outstanding Commitment and other liabilities of the transferor towards the Company.

Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single person to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 8. Restriction on ownership.** The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

(d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or who the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (1) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (2) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(i) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

(ii) The shares specified in any redemption notice shall be redeemed at fair value at the time of the compulsory redemption (herein called the "redemption price"), such redemption price being payable at the latest at the closure of the liquidation of the Company, as determined by the General Partner; where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

(iii) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares, will be converted into the relevant currency of denomination for the shareholder at the exchange rate quoted by Bloomberg at close of business, New York City time, at the time of redemption and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;

(iv) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S of the United States Securities Act of 1933, as amended from time to time (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further define the term "U.S. person".

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

**Art. 9. Redemption of Shares.** As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Unless otherwise determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, the holders of Participating Shares may not request the redemption of their shares.

The Company may at the entire discretion of the General Partner impose the redemption of Participating Shares up to the amount and under the conditions as indicated by the General Partner in a notice served to shareholders. Redemptions of shares shall normally be effected pro rata to the respective number of shares held by each shareholder.

The redemption notice will be sent to the person(s) appearing in the Register, specifying the number of shares to be redeemed and the date on which such redemption will be effective (the "Redemption Date").

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice (and whether or not such holder(s) of shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of shares shall cease to be the owner(s) of the shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such shares from the Register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the shares so redeemed as from the close of business of the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

In any case, the redemption notice shall be served upon holder(s) of shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of shares at his (their) last address appearing in the Register or known to the Company. The holder(s) of shares concerned shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the redemption price for his (their) redeemed shares shall be transferred to.

Shares shall be redeemed at fair value as determined by the General Partner or by any duly appointed agent or at a price provided for in the sales documents (the "Redemption Price").

Payment of the Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event that the holder(s) of shares concerned does not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of shares appearing in the Register or known to the Company, each time at the sole risk and cost of the holder(s) of shares concerned. Upon transfer or deposit of the Redemption Price or the posting of a cheque as aforesaid, no person interested in the relevant shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in the shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof or of the Redemption Price.

The Company reserves the right, in its absolute discretion, subject always to applicable Luxembourg laws and regulations, to make redemptions in kind to shareholders, including in respect of securities that are not freely tradable.

Furthermore, the Company reserves the right to recall distributions made under the form of redemption under the conditions disclosed in the sales documents.

Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

### **Title III. Liability of holders of shares**

**Art. 10.** The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Participating Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Participating Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Participating Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

**Art. 11.** The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

### **Title IV. Management and Supervision**

**Art. 12.** The Company shall be managed by China District Energy (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

**Art. 13.** The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, subject to such restrictions as may be set forth by law or regulation and as the General Partners shall determine.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, including the establishment of any boards or committees anticipated in the sales documents, provided however that the holders of Participating Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The appointed officers and/or agents, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

**Art. 14.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the manager(s) of the General Partner appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one more of shareholder, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Independent Auditor.** The operations of the Company and its financial situation including in particular its books shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

#### **Title V. General meeting**

**Art. 17.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner in accordance with the the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915").

**Art. 18.** The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last business day of the month of June at 11:00 am Luxembourg time. By derogation, the first annual annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last business day of May 2012 at 11:00 am Luxembourg time.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide the date and time of the annual meeting of shareholders.



Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of the votes cast. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 19.** At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the capital of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution, shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 20.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

#### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 21.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> December of the same year. The first accounting year of the Company shall begin at its incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2011.

**Art. 22. Appropriation of profits.** The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The Company reserves the right, in its absolute discretion, subject always to applicable Luxembourg laws and regulations, to make distributions of dividends in kind to holders of Participating Shares, including in respect of securities that are not freely tradable.

Furthermore, the Company reserves the right to recall distributions of dividends and as the case may be to issue new Shares in exchange thereof under the conditions disclosed in the sales documents.

#### **Title VII. Valuation - Determination of net asset value**

**Art. 23. Valuation Date / Frequency of calculation of net asset value per share.** To the extent that this is required by the Law (for the avoidance of doubt, as such law may be amended in the future), the net asset value of shares shall be determined under the responsibility of the General Partner (every day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Date") at least once a year at such date to be determined by the General Partner and disclosed in the sales documents.

**Art. 24. Determination of net asset value per share.** The net asset value of share of each Class (the "Net Asset Value") shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below. Conversion of amounts to the reference currency of the relevant Class shall be made using the exchange rates quoted by Bloomberg at close of business, New York City time, at the relevant time.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to four decimal places.

If, since the time of determination of the Net Asset Value on the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Class, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The assets of the Company shall include (without limitation):

- (a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (b) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (c) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (d) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (e) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (f) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (g) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in; and
- (h) all other assets of any kind and nature including expenses and operational expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets shall be determined as follows:

- (a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any target investment fund), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.
- (b) The value of securities (including shares or units of closed-ended investment funds) which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities.
- (c) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis.
- (d) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner or any duly appointed agent (including but not limited to Discounted Cash Flow Methodology, Market Multiple Methodology, Comparable Transaction Methodology or Asset-Based Approach).
- (e) Futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices.
- (f) Swaps are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner or any duly appointed agent.

The General Partner, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used on a consistent basis, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company and is in accordance with good accounting practice.

Finally, where no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation of the General Partner.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Class will be converted into the reference currency of such Class at the rate of exchange quoted by Bloomberg at close of business, New York City time, on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner or any duly appointed agent.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 24 are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (c) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administrative agent's and registrar and transfer agent's fees);
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company; and

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees payable to its General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting, valuation, advisory and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's net asset value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable traveling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue and redemption prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

**Art. 25. Temporary suspension of calculation of Net Asset Value per Share.** The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Classes during any period when the General Partner considers that such Net Asset Value cannot be promptly or accurately ascertained.

**Art. 26. Custodian Agreement.** The Company shall enter into a custodian/depositary bank agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

Where there is a withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

#### **Title VIII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons, named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

#### **Title IX. General provisions**

**Art. 28.** All matters not governed by these articles of incorporation are to be determined in accordance with the Law of 1915 and the Law.

##### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

| Subscriber                   | Management<br>Shares | Participating<br>Shares | Subscribed<br>Capital |
|------------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| China District Energy .....  | 1                    | 1                       | 20,000 RMB            |
| Olivier Pascal Mivelaz ..... | 0                    | 32                      | 320,000 RMB           |
| Total .....                  | 1                    | 33                      | 340,000 RMB           |

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of three hundred and forty thousand RMB (RMB 340,000) is now available to the company

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (EUR 2,700).

##### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

#### First resolution

The following is elected auditor ("réviseur d'entreprises agréé") until the next general meeting of shareholders:

Ernst & Young S.A., having its registered office at 7 Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47.771.

#### Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and where there are divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de novembre.

Pardevant nous, Me Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) China District Energy, une société à responsabilité limitée en cours d'inscription au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, ici représentée par Me Emmanuel GUTTON, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 novembre 2010 qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte (ci-après le "Gérant").

2) Mr Olivier Pascal Mivelaz, né le 2 avril 1959, en Suisse, ayant son adresse professionnelle au 8, Termasek Boulevard, #43-01 Suntec City Tower Three, Singapour 038988, représenté par Me Emmanuel GUTTON, prénommé, en vertu d'une procuration en date du 29 novembre 2010 qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Les procurations signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

### Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la société ci-après émises, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de "China District Energy SICAR" (la "Société").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant peut décider de transférer le siège social dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** Sans préjudice des pouvoirs conférés au Gérant par l'article 9 des Statuts (tels que définis ci-après), la Société est constituée pour une durée limitée expirant le 30<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 2017 sous réserve que la Société:

(a) peut être dissoute préalablement à cette date par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces statuts (les "Statuts"); et

(b) peut être continuée pour trois périodes supplémentaires d'une année chacune à la discrétion du Gérant.

La Société ne sera pas automatiquement dissoute si le Gérant démissionne, est liquidé, est mis en faillite ou est dans l'incapacité de poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

**Art. 4.** L'objet exclusif de la Société est d'investir directement ou indirectement les fonds dont elle dispose en titres de toutes sortes et autres actifs, y compris des actions ou parts d'autres véhicules d'investissement, représentatifs de capital à risque, au sens de la Loi (telle que définie ci-après) avec l'objectif de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers.

Les investissements de la Société consisteront en des investissements de capital à risque conformément à l'article 1 de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle qu'amendée (la «Loi») et à la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «Cirulaire»).

La Société est soumise aux dispositions de la Loi telle qu'interprétée dans la Cirulaire et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'article 24 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, (chacune de ces catégories, une "Catégorie") à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions de Commanditaire") de la Société.

Chaque Action de Commanditaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'"action" et ensemble en tant qu'"actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital initial est de trois cent quarante mille RMB (RMB 340.000) composé d'une (1) Action de Commandité et de trente-trois (33) Actions de Commanditaire entièrement libérées et sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que société d'investissement en capital à risque selon la Loi.

Dans les limites permises de la Loi (telle qu'elle pourrait être modifiée dans le futur) le Gérant se réserve le droit, à tout moment qu'il juge opportun, de créer un ou plusieurs compartiments séparés soumis aux modalités et conditions fixées par le Gérant et publiées dans les documents de vente.

Les Actions de Commanditaire devant être émises dans la Société peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune une "Classe"), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant et décrites dans les documents de vente.

Pour les besoins de ces Statuts, toute référence ci-après à une "Classe d'action" doit aussi être comprise comme une référence à une "Catégorie d'actions" à moins que le contexte ne l'exige autrement.

Le Gérant peut décider de diviser ou de consolider les actions d'une Classe.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en RMB, convertis en RMB en utilisant le taux de change publié par Bloomberg en fin de séance, heure de New York City, au moment de l'évaluation et le capital social équivalra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'une Classe, décidant à la majorité simple, peuvent consolider ou diviser les actions de cette Classe.

**Art. 6.** Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions de Commanditaire partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux termes et conditions, y compris le prix d'émission, déterminés par le Gérant et décrites dans les documents de vente, et, le cas échéant, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions de Commanditaire à émettre.

Les investisseurs doivent soit s'engager à souscrire à des actions soit directement souscrire à des actions, ainsi qu'il est déterminé par le Gérant et prévu dans les documents de vente. Lorsque le Gérant décide que les investisseurs doivent s'engager à souscrire à des actions, les investisseurs devront signer un contrat d'engagement de souscrire et y indiquer la somme totale de leur engagement de souscrire (l' "Engagement" ou les "Engagements"), sous réserve de la fixation par le Gérant d'un Engagement minimal.

Les procédures relatives aux engagements de souscrire, appels de fonds relatifs aux Engagements et contributions postérieures à la clôture seront décrites dans les documents de vente ainsi que dans les contrats d'engagement de souscrire.

Dans le cas où un actionnaire ou un investisseur manquerait à son obligation d'honorer son Engagement ou toute contribution postérieure à la clôture par l'entier paiement du prix de souscription dans le délai imparti fixé par le Gérant et publié dans les documents de vente (un "Investisseur Défaillant" ou, le cas échéant un "Actionnaire Défaillant"), le Gérant pourra, à sa discrétion, appliquer à tel Investisseur/Actionnaire Défaillant les dispositions qu'il déterminera, discrétionnairement, raisonnablement et en accord avec le droit luxembourgeois, lesquelles comprendront sans y être limitées:

- (a) la vente de tout ou partie des Actions de l'Actionnaire Défaillant à un ou des tiers; et/ou

(b) le report ou l'application de toute condition au versement de toute distribution ou remboursement qui aurait autrement pu être fait à l'Actionnaire Défaillant.

Les Actions de Commanditaire peuvent être uniquement souscrites par une personne qui:

- (i) n'est pas un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (tel que défini à l'article 8 ci-après);
- (ii) est un investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi; et
- (iii) satisfait à l'ensemble des autres conditions énoncées dans les documents de vente («Investisseurs Eligibles»).

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions de Commanditaire.

Le Gérant est de plus autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des actions.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions de Commanditaire en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abri d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

**Art. 7.** Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Le Gérant décidera si des certificats seront émis aux actionnaires ou si ces derniers recevront une confirmation écrite ou électronique de leur actionnariat.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si tout actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et de toutes dépenses que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à quatre décimales après la virgule. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le "Registre") doit être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les Actions ne peuvent être transférées, nanties, cédées ou autrement aliénées qu'avec le consentement écrit et préalable du Gérant, ledit consentement ne pouvant être refusé de façon déraisonnable. Les transferts d'Actions peuvent uniquement être effectués si le cessionnaire a la qualité d'Investisseur Eligible et remplit les autres conditions imposées par les documents de vente et accepte de prendre en charge tout Engagement en suspens et toutes les dettes du cédant envers la Société.

Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

**Art. 8. Restriction de la propriété.** Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut:

(a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

(b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

(c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

(d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (1) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (2) procéder au rachat forcé par tout actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

(i) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"avis de rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) spécifiés dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

(ii) Les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées à la juste valeur au moment du rachat forcé (le "prix de rachat"), le prix de rachat étant payable au plus tard à la clôture de la liquidation de la Société, tel que déterminé par le Gérant. Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour soit la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

(iii) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de chaque Classe d'actions concernée, sera converti dans la monnaie de référence de chaque actionnaire au taux de change publié par Bloomberg en fin de séance, heure de New York City, au moment du rachat et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s) d'action, s'il y en a, désignés dans l'avis de rachat. Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis;

(iv) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'avis de rachat, à la seule condition que le Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S) de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée de temps à autres (la "Loi de 1933") que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définira plus en avant la notion de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

**Art. 9. Rachat des Actions.** Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans le respect des seules limitations prévues par la Loi.

A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant et indiqué dans les documents de vente, les porteurs d'Actions de Commanditaire ne pourront pas demander le rachat de leurs actions.

La Société pourra, à l'entière discrétion du Gérant, procéder au rachat forcé d'Actions de Commanditaire pour un montant et selon des modalités fixées par le Gérant et publiées dans un avis envoyé aux actionnaires. Le rachat d'actions se fera normalement au pro rata du nombre d'actions respectivement détenues par chaque actionnaire.

L'avis de rachat sera envoyé à la(aux) personne(s) figurant au Registre, et précisera le nombre d'actions à racheter ainsi que la date à laquelle ledit rachat sera effectif (la "Date de Rachat").

Immédiatement après la clôture des bureaux à la Date de Rachat spécifiée dans l'avis de rachat (et et ce, que le(s) porteur(s) d'actions aient ou non fourni les informations bancaires requises ci-dessous) ce(s) porteur(s) d'actions cessera (ront) d'être le(s) propriétaire(s) des actions visées dans l'avis de rachat et son(leur) nom(s) doit(vent) être supprimé(s) du Registre. Telle personne cessera d'avoir des droits comme actionnaire de la Société en ce qui concerne les actions ainsi rachetées à compter de la fermeture des bureaux à la Date de Rachat spécifiée dans l'avis de rachat visé ci-dessus.

En tout état de cause, l'avis de rachat doit être signifié au(x) porteur(s) d'actions par son envoi à l'attention de ce(s) porteur(s) d'actions à son(leur) dernière adresse figurant dans le Registre ou connue de la Société. Le(s) porteur(s) d'actions concerné(s) est(sont) alors immédiatement tenu(s) d'indiquer un compte bancaire sur lequel le prix de rachat de ses(leurs) actions rachetées devra être transféré.

Les actions sont rachetées à leur juste valeur déterminée par le Gérant ou par tout mandataire dûment désigné ou à un prix indiqué dans les documents de vente (le "Prix de Rachat").

Le paiement du Prix de Rachat doit être effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le(s) porteur(s) d'actions concerné(s) ou selon des modalités faisant l'objet d'un accord entre les parties. Dans le cas où le(s) porteur(s) d'actions n'aurai(en)t pas indiqué(s) un compte bancaire sur lequel le montant du Prix de Rachat doit être transféré, la Société pourra, soit déposer ce montant sur un compte ouvert à cet effet soit envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse de ce(s) porteur(s) d'actions figurant dans le Registre ou connue de la Société, à chaque fois aux seuls risques et frais du(des) porteur(s) d'actions concerné(s). Dès que le transfert ou dépôt du Prix de Rachat ou l'envoi d'un chèque sera effectué selon les modalités mentionnées ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions rachetées en application de l'avis de rachat ne pourra plus se prévaloir dudit intérêt dans tout ou partie desdites actions et aucune réclamation contre la Société ou ses actifs ne sera plus recevable en ce qui concerne un tel intérêt ou le Prix de Rachat.

La Société se réserve le droit, à son entière discrétion, sous réserve toujours du respect des lois et règlements luxembourgeois applicables, de procéder à des rachats en nature aux actionnaires, y compris en ce qui concerne des titres qui ne sont pas librement négociables.

En outre, la Société se réserve le droit de rescinder les distributions faites sous forme de rachat au titre de conditions prévues dans les documents de vente.

Les Actions rachetées par la Société sont annulées.

### **Titre III. Responsabilité des actionnaires**

**Art. 10.** Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions de Commanditaire ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action de Commanditaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions de Commanditaire ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

**Art. 11.** Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

### **Titre IV. Gérance et Supervision**

**Art. 12.** La Société sera gérée par China District Energy (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

**Art. 13.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, sous réserve de restrictions applicables du fait des lois et règlements ou telles que déterminées par le Gérant.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, avisés,



utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, y compris la création de tous les conseils ou comités prévus dans les documents de vente étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions de Commanditaire ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause de la limitation de leurs responsabilités.

Les agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

**Art. 14.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le(s) gérant(s) du Gérant nomme un gérant intérimaire, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouveau gérant dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

**Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

## Titre V. Assemblée générale

**Art. 17.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution affectant les intérêts de la Société vis-à-vis de tiers ou modifiant les Statuts ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant. Les assemblées générales seront convoquées par un avis signifié par le Gérant conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin à 11 heures, heure de Luxembourg. Par dérogation, la première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de mai 2012 à 11 heures, heure de Luxembourg.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant peut fixer la date et l'heure des assemblées générales annuelles.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant s'assurant de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révo-

quée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des votes exprimés, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou amendant les Statuts ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

**Art. 19.** Le quorum de présence sera égal à au moins à la moitié du capital de la Société, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier ses Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant.

**Art. 20.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

#### **Titre VI. Exercice comptable et Affectation des bénéfices**

**Art. 21.** L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre de la même année. La première année sociale de la Société commencera le jour de sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2011.

**Art. 22. Distribution des bénéfices.** Le Gérant déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

La Société se réserve le droit à son entière discrétion, toujours sous réserve des lois et règlements luxembourgeois applicables, de faire des distributions de dividendes en nature aux Actionnaires Commanditaires, notamment en ce qui concerne des titres qui ne sont pas librement négociables.

En outre, la Société se réserve le droit de rescinder les distributions de dividendes et, le cas échéant d'émettre de nouvelles actions en échange de ceux-ci dans des conditions décrites dans les documents de vente.

#### **Titre VII. Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire**

**Art. 23. Date d'Evaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par Action.** Dans les limites imposées par la Loi (telle qu'elle pourrait être modifiée dans le futur), la valeur nette d'inventaire des actions sera déterminée sous la responsabilité du Gérant (tout jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une "Date d'Evaluation"), au moins une fois par an à une date qui devra être déterminée par le Gérant et indiquée dans les documents de vente.

**Art. 24. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action.** La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Classe (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par action et est déterminée à chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous. La conversion des montants dans la devise de référence de chaque Classe concernée sera effectuée en utilisant les taux de change publié par Bloomberg en fin de séance, heure de New York City, au moment concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au quatrième chiffre décimal.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Evaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables à la Classe correspondante, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en oeuvre une deuxième évaluation.

Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- (i) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;

(ii) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés);

(iii) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;

(iv) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(v) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

(vi) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;

(vii) la valeur liquidative des contrats à termes de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la société est partie; et

(viii) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les frais et dépenses de fonctionnement payées d'avance;

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir (comprenant les remboursements sur honoraires et dépenses payables par tout fonds d'investissement cible), des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces déclarés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf s'il s'avère improbable que cette valeur pourra être payée ou reçue en entier, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des titres (en ce comprises les actions ou parts de fonds d'investissement fermés) qui sont cotés, négociés ou vendus sur une bourse quelconque sera déterminée en

(c) Les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis.

(d) Tous les autres titres et avoirs sont évalués à leur valeur de marché réelle, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le Gérant, ou tout autre agent dûment désigné (y compris, mais pas seulement, la Méthode d'Actualisation des Flux Financiers, la Méthode des Marchés Multiples, la Méthode des Transactions Comparables ou l'Approche basée sur les Actifs.

(e) Les contrats à terme et les options seront évalués sur base des cours de clôture du jour précédant, sur le marché concerné; les prix appliqués sont les prix d'exercice sur les marchés des futures;

(f) Les swaps sont évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Gérant ou tout autre agent dûment désigné.

Le Gérant, à sa discrétion, peut autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation sur une base cohérente, s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la société et qu'elle est conforme aux bonnes pratiques comptables.

Enfin, lorsqu'aucun prix n'est disponible ou lorsque l'évaluation ne peut pas être faite correctement, l'agent administratif peut se fonder sur l'évaluation du Gérant.

La valeur de tous les actifs et de tous les engagements qui ne sont pas exprimés dans la monnaie de référence d'une Classe sera convertie dans la monnaie de référence de cette Classe au taux de change, publié par Bloomberg en fin de séance, heure de New York City, à la date d'évaluation pertinente. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en vertu de procédures établies par le Gérant ou tout autre agent dûment désigné.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent Article 24 sont les règles permettant de déterminer Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à modifier le traitement, à des fins comptables ou juridiques, de l'actif et du passif de la Société ou de tout titre émis par la Société.

Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tout intérêt échu de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);

(c) toutes les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du dépositaire et des agents administratif et de registre);

(d) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société; et

(f) tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront sans y être limité, les commissions payables à son Gérant, aux gestionnaires et/ou aux conseillers en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance, les frais et commissions payables à la Banque Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, l'évaluation, le conseil, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'actionnaires, si il y en a, et de tous rapports aux actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais raisonnables de déplacement en rapport avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales ou l'investissement dans de telles structures, les prix de publication des prix d'émission ou de rachat, si applicable, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra calculer le montant des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en se basant sur une estimation sur l'année ou sur toute autre période, et pourra ainsi les provisionner sur la même période et dans les mêmes proportions.

**Art. 25. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action.** La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Classes pendant toute période durant laquelle Le Gérant considère que ladite Valeur Nette d'Inventaire ne peut être certifiée ni promptement ni précisément.

**Art. 26. Contrat de banque dépositaire.** La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

En cas de retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits.

### Titre VIII. Dissolution, Liquidation

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs, si des personnes physiques, nommées par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux actionnaires.

### Titre IX. Dispositions générales

**Art. 28.** Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la Loi de 1915 et à la Loi.

#### Souscription et Payement

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous

| Souscripteur                               | Actions de<br>Commandités | Actions De<br>Commanditaire | Capital Souscrit |
|--|---------------------------|-----------------------------|------------------|
| China District Energy prénommée . . . . .  | 1                         | 1                           | 20.000 RMB       |
| Olivier Pascal Mivelaz prénommée . . . . . | 0                         | 32                          | 320.000 RMB      |
| Total . . . . .                            | 1                         | 33                          | 340.000 RMB      |

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent quarante mille RMB (RMB 340.000) est désormais disponible pour la Société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille sept cents Euros (EUR 2.700).

#### Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été observées.

*Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière part du capital souscrit et se considérant comme étant dûment convoqués ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

La personne suivante a été nommée réviseur ("réviseur d'entreprises agréé") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47.771

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est situé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et lorsqu'il y a des divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: E. GUTTON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53471. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163519/1019.

(100189191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Clervision Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 145.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001314/9.

(110000038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Day Dream SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.325.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2011001319/10.

(110000110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Delta Montage, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 134.274.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011001320/10.

(110000779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Classis Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Brasserie-Bistrot LE TROQUET Sàrl).**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2011001313/12.  
(110000716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Eurocil Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.  
TMF Management Luxembourg S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011001331/12.  
(110000468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Euroleague Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 147.373.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011001332/10.  
(110000467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**EXSLB, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1363 Howald, 25, rue du Couvent.  
R.C.S. Luxembourg B 21.778.

Les comptes de liquidation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Paul NOESEN.

Référence de publication: 2011001334/10.  
(110000374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**FC2I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 98.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001337/9.  
(110000045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Finance Vehicule 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.743.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011001335/13.

(110000022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Fortum L.A.M. SNC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.406.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011001336/13.

(110000469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Floxizz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4772 Pétange, 41B, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 138.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001339/9.

(110000002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Genco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001341/9.

(110000001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Genius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.063.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011001342/10.

(110000464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Glencove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 218.350,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 150.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011001340/13.

(110000115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 24.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001344/10.

(110000119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 24.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001345/10.

(110000120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Hevilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 143.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001347/10.

(110000457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Hotel-Restaurant Beau Séjour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 12, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 114.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011001350/13.

(110000421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---



**Independant Tyres Dealers Network Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 99.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001351/9.

(11000036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Isles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 750.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.351.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2011001352/12.

(110000359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**IAV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 4B, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 143.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011001353/13.

(110000429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**ITELCO Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001356/9.

(110000004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Koch Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 134.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011001358/12.

(110000449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Look Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.566,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.711.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011001363/14.

(110000100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Lumiere (Lux 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.182.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Alexandra Petitjean

*Gérant*

Référence de publication: 2011001364/12.

(110000539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Lumiere (Lux 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.640.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Alexandra Petitjean

*Gérant*

Référence de publication: 2011001365/12.

(110000544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Templewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Brox Holding S.à r.l.).**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.932.

In the year two thousand and ten, on first day of December,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Vollin Holdings Ltd., a limited company, incorporated and organised under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Geneva Place, Waterfront Drive, PO Box 3469, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the BVI Companies Registry under number 1478005, here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The appearing party represents the entire corporate capital of Brox Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.932 (the Company).

II. The agenda of this meeting is as follows:

1. Decision to change the name of the Company from “Brox Holding S.à r.l.” to “Templewood S.à r.l.”;
2. Conversion of the share capital currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollar (USD), effective as of the date hereof, using the reference exchange rate USD/EUR set by the European Central Bank as at November 29, 2010 (i.e. USD/EUR: 1.3146);
3. Decision to change the par value of the shares in the Company from one Euro-cent (EUR 0.01) to one United-States Dollar-cent (USD 0.01);
4. Increase of the share capital of the Company by nine hundred eighty-three thousand five hundred sixty-seven United States Dollar and fifty Dollar-cents (USD 983,567.50) in order to bring the share capital from its current amount of sixteen thousand four hundred and thirty-two United States Dollar and fifty Dollar-cents (USD 16,432.50) to one million United States dollars (USD 1,000,000), by way of issuance of ninety-eight million three hundred fifty-six thousand seven hundred fifty (98,356,750) new shares, having a par value of one United States Dollar-cent (USD 0.01) each;
5. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 4 by the sole shareholder by means of a contribution in cash;
6. Decision to split the current one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one United States Dollar-cent (USD 0.01) into one thousand (1,000) shares, by way of the increase of the par value of each share (without increase of the share capital) to one thousand United States Dollars (USD 1,000);
7. Decision to requalify the existing classes of managers (class A managers and class B managers) into one single class of managers;
8. Granting of special proxy to record new shareholding in the Company’s shareholders’ register;
9. Amendment and full restatement of the Articles, including an amendment of its corporate object, which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.3 The Company may invest in financial and commodity futures, FX (spot, forward and options), OTC derivatives (primarily rate swaps), options and any other derivatives and trade (which may include taking short positions) such assets exclusively on its own account with its trading counterparties. The Company may open brokerage (securities trading) and future accounts and enter into international swaps and derivatives agreements and global master repo agreements with investment banks. The Company may manage its assets for its own account or may appoint one or more investment manager(s), which will manage the assets and trade on the Company’s behalf. The Company may manage its own cash by moving it between margin accounts and placing excess cash on deposit. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation and/or business license.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

10. Miscellaneous.

II. The sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from “Brox Holding S.à r.l.” to “Templewood S.à r.l.”.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves that the Company adopts the United States Dollar (USD) as the currency of its share capital effective as of the date hereof.

The sole shareholder resolves to use the reference exchange rate EUR/USD set by the European Central Bank as at November 29, 2010 (i.e. USD/EUR 1.3146).

Evidence of the above mentioned exchange rate has been given to the notary through financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the Shareholders and the notary.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to change the par value of the shares in the share capital of the Company from one Euro-cent (EUR 0.01) to one United-States Dollar-cent (USD 0.01).

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by nine hundred eighty-three thousand five hundred sixty-seven United States Dollar and fifty Dollar-cents (USD 983,567.50) in order to bring the share capital from its current amount of sixteen thousand four hundred and thirty-two United States Dollar and fifty Dollar-cents (USD 16,432.50) to one million United States dollars (USD 1,000,000), by way of issuance of ninety-eight million three hundred fifty-six thousand seven hundred fifty (98,356,750) new shares, having a par value of one United States Dollar-cent (USD 0.01) each.

*Subscription and Payment*

The sole shareholder declares that it subscribes to the ninety-eight million three hundred fifty-six thousand seven hundred fifty (98,356,750) new shares in the share capital of the Company, having a par value of one United-States Dollar-cent (USD 0.01) each, and fully pays it up by a contribution in cash. An amount of nine hundred eighty-three thousand five hundred sixty-seven United States Dollar and fifty Dollar-cents (USD 983,567.50) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of nine hundred eighty-three thousand five hundred sixty-seven United States Dollar and fifty Dollar-cents (USD 983,567.50) is at the disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to split the current one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one United States Dollar-cent (USD 0.01) into one thousand (1,000) shares, by way of the increase of the par value of each share (without increase of the share capital) to one thousand United States Dollars (USD 1,000).

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to requalify the existing classes of managers (class A managers and class B managers) into one single class of managers (the “managers”).

*Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to empower and authorize any director of the Company and/or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company with the recording of the new shareholding in the register of shareholders of the Company.

*Eighth resolution*

The sole shareholder resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Templewood S.à r.l.” (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.3. The Company may invest in financial and commodity futures, FX (spot, forward and options), OTC derivatives (primarily rate swaps), options and any other derivatives and trade (which may include taking short positions) such assets exclusively on its own account with its trading counterparties. The Company may open brokerage (securities trading) and future accounts and enter into international swaps and derivatives agreements and global master repo agreements with investment banks. The Company may manage its assets for its own account or may appoint one or more investment manager(s), which will manage the assets and trade on the Company's behalf. The Company may manage its own cash by moving it between margin accounts and placing excess cash on deposit. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation and/or business license.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one million United States Dollars (USD 1,000,000) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### Art. 9. Powers of the Board.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

9.3.1. The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

9.3.2. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS TO DISCUSS, THE MEETING IS CLOSED.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (2.500.-EUR).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

## **Suit la version française du text précédent**

L'an deux mille dix, le premier jour de décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Vollin Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges britanniques, dont le siège social se situe à Geneva Place, Waterfront Frive, PO Box 3469, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, inscrite au Registre des Sociétés (BVI Companies Registry) sous le numéro 1478005, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante représente l'intégralité du capital social de Brox Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.932 (la Société).



II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

- a. Changement de la dénomination de la Société de "Brox Holding S.à r.l." à "Templewood S.à r.l.";
- b. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar américain (USD), avec effet à la date de la présente, au taux de change USD/EUR donné par la Banque Centrale Européenne, applicable à partir du 29 novembre 2010 (c.-à-d. USD/EUR = 1,3146);
- c. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un centime d'euro (EUR 0,01) à un centième de dollar américain (USD 0,01);
- d. Augmentation du capital social de la Société de neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-sept dollars américains et cinquante cents (USD 983.567,50) afin de le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent trente-deux dollars américains et cinquante cents (USD 16.432,50) à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit millions trois cent cinquante-six mille sept cent cinquante (98.356.750) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un centième de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- e. Souscription et libération de l'augmentation de capital social telle qu'indiquée au point 4 par l'associé unique par une contribution en numéraire;
- f. Scission des cent millions (100.000.000) de parts sociales actuelles ayant une valeur nominale de un centième de dollar américain (USD 0,01) en mille (1.000) parts sociales, par augmentation de la valeur nominale de chaque part sociales (sans augmentation du capital social) à mille dollars américains (USD 1.000,-);
- g. Requalification des classes de gérants existantes (gérants de classe A et gérants de classe B) en une seule classe de gérants;
- h. Octroi d'une procuration spéciale pour enregistrer le nouvel actionariat dans le registre des associés de la Société;
- i. Modification reformulation complète des Statuts, y compris la modification de l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut investir dans des opérations financières à terme sur matières premières, des devises étrangères (FX) (spot, forward et options), des produits dérivés hors cote (OTC) (principalement swaps de taux d'intérêt), des options et dans tous autres produits dérivés et négociés (trade) (ce qui peut inclure de prendre des positions short) ces actifs exclusivement pour son propre compte avec ses contreparties. La Société peut ouvrir des comptes de courtage (brokerage accounts) (négociation de titres (securities trading)) et des comptes futures et conclure des accords de swap internationaux et de produits dérivés et des accords cadres globaux de repo (global master repo agreements) avec des banques d'investissement. La Société peut gérer ses actifs pour son propre compte ou peut nommer un ou plusieurs gestionnaire(s) de patrimoine (investment manager(s)), qui gèrera les actifs et la négociation (trade) au nom et pour le compte de la Société. La Société peut gérer ses propres liquidités (cash) en les déplaçant des comptes de couverture (margin accounts) et en plaçant l'excès de liquidités (cash) en dépôt. Afin d'éviter toute confusion, la Société ne peut exercer aucune des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation et/ou la licence requise (s).

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

j. Divers.

III. L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "Brox Holding S.à r.l." à "Templewood S.à r.l.".

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide que la Société adopte le dollar américain (USD) comme devise de son capital social avec effet à la date de la présente.

L'associé unique décide d'utiliser le taux de change EUR/USD donné par la Banque Centrale Européenne applicable à partir du 29 novembre 2010 (c.-à-d. USD/EUR = 1,3146).

La preuve du taux de change indiqué ci-dessus a été donnée au notaire par le biais d'une publication financière qui, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales du capital social de la Société de un centime d'euro (EUR 0,01) à un centième de dollar américain (USD 0,01).

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-sept dollars américains et cinquante cents (USD 983.567,50) afin de le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent trente-deux dollars américains et cinquante cents (USD 16.432,50) à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit millions trois cent cinquante-six mille sept cent cinquante (98.356.750) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un centième de dollar américain (USD 0,01) chacune.

#### *Souscription et Libération*

L'associé unique déclare souscrire aux quatre-vingt-dix-huit millions trois cent cinquante-six mille sept cent cinquante (98.356.750) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de un centième de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par une contribution en numéraire. Un montant de neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-sept dollars américains et cinquante cents (USD 983.567,50) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Le montant total de neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-sept dollars américains et cinquante cents (USD 983.567,50) est à la disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de scinder les cent millions (100.000.000) de parts sociales existantes, ayant une valeur nominale de un centième de dollar américain (USD 0,01) en mille (1.000) parts sociales, par augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale (sans augmentation du capital social) à mille dollars américains (USD 1.000).

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de requalifier les classes existantes de gérance (gérant de classe A et gérants de classe B) dans une seule catégorie de gérants (les «gérants»).

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société et/ou tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement du nouvel actionariat dans le registre des associés de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide de modifier et reformuler entièrement les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Templewood S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre

politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut investir dans des opérations financières à terme sur matières premières, des devises étrangères (FX) (spot, forward et options), des produits dérivés hors cote (OTC) (principalement swaps de taux d'intérêt), des options et dans tous autres produits dérivés et négocier (trade) (ce qui peut inclure de prendre des positions short) ces actifs exclusivement pour son propre compte avec ses contreparties. La Société peut ouvrir des comptes de courtage (brokerage accounts) (négociation de titres (securities trading)) et des comptes futures et conclure des accords de swap internationaux et de produits dérivés et des accords cadres globaux de repo (global master repo agreements) avec des banques d'investissement. La Société peut gérer ses actifs pour son propre compte ou peut nommer un ou plusieurs gestionnaire(s) de patrimoine (investment manager(s)), qui gèrera les actifs et la négociation (trade) au nom et pour le compte de la Société. La Société peut gérer ses propres liquidités (cash) en les déplaçant des comptes de couverture (margin accounts) et en plaçant l'excès de liquidités (cash) en dépôt. Afin d'éviter toute confusion, la Société ne peut exercer aucune des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation et/ou la licence requise (s).

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à un million de dollars américains (USD 1.000.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### Art. 9. Pouvoirs du Conseil.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

9.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

9.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, L'ASSEMBLEE EST CLOTUREE.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54031. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164491/662.

(100190272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Meter Service Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.815.

Les comptes annuels arrêtés au 18 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011001372/13.

(110000099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**MIG Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2149 Luxembourg, 19, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 145.192.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001373/9.

(110000040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Moutarderie de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 21, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.567.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011001374/13.

(110000453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Net + Ultra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.292.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001376/9.

(110000341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Noble Equities Trust-Asset & Investment Management S.A. (NET-AIM), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 67.088.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001380/10.

(110000253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Only Keys, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 147, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 99.149.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001396/9.

(110000047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**New Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 128.365.

Le bilan approuvé au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Private Trustees S.A.  
92, Rue de Bonnevoie  
L-1260 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011001377/14.

(110000765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Noble Equities Trust Asset & Investment Management Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2143 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 67.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001381/10.

(110000255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Noble Guarantee International Holdings Groupe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001394/10.

(110000273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Passy International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001399/9.

(110000044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

**Immobilière Bless S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174605/10.

(100201293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---



**Pona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 3, rue François Clement.  
R.C.S. Luxembourg B 102.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011001400/13.

(110000422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Apimmo SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Apimmo S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.782.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «APIMMO S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> septembre 1988, publié au Mémorial, Recueil C numéro 315 du 29 novembre 1988.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 21 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 438 du 20 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification des statuts de la société pour la transformer de son statut actuel de société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relative à la dénomination pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de APIMMO SPF S.A, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.»

3. Modification subséquente de l'actuel article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4. Adaptation et refonte complète des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en «APIMMO SPF S.A.», et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour y référer à la Loi SPF comme mieux détaillé ci-après.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'actuel article 2 des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

*Quatrième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société, des statuts d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), sous forme de société anonyme.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF») sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «APIMMO SPF S.A.», société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) représenté par CINQUANTE ET UNE (51) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles telles que définies dans la Loi SPF.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour signer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre V. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 17.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, O. CLAREN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54949. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166084/222.

(100192644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

#### **Profidu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.619.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31.12.1994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2010.

Pour PROFIDU S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011001402/14.

(110000055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

#### **Immobilière Ferry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174606/9.

(100201304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

#### **Immobilière Ferry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010174607/9.

(100201308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Immonorma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 50, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 124.366.

Le bilan au 31 décembre 2009 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6/12/2010.

Référence de publication: 2010174608/10.

(100202242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Metra Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 10.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173119/9.

(100200638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173169/9.

(100201222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**Regenbogen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 30, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 88.361.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A

Signature

Référence de publication: 2010174301/12.

(100200691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**Samor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010174308/12.

(100200338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

---

**Gaillon Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.032.

A) Par résolutions prises en date du 18 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

1. Nomination de Benoit Chéron, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Nomination de Patrick Mouterde, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

3. Nomination de Fabrice Fouletier, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Acceptation de la démission de Gaillon GP S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

B) Par résolutions prises en date du 18 novembre 2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2010.

C) En date du 19 novembre 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu :

- l'associé PAI partners SARL, avec siège social au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a cédé 149 parts sociales à PAI Europe V -1 FCPR, représenté par PAI Partners S.A.S., avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, qui les acquiert;

- l'associé PAI partners SARL, avec siège social au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a cédé 149 parts sociales à PAI Europe V -2 FCPR, représenté par PAI Partners S.A.S., avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, qui les acquiert;

- l'associé PAI partners SARL, avec siège social au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a cédé 150 parts sociales à PAI Europe V -3 FCPR, représenté par PAI Partners S.A.S., avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, qui les acquiert;

- l'associé PAI partners SARL, avec siège social au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a cédé 52 parts sociales à PAI Europe V -B FCPR, représenté par PAI Partners S.A.S., avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants :

- PAI Europe V -1 FCPR, précité, détient 149 parts sociales dans la société;

- PAI Europe V -2 FCPR, précité, détient 149 parts sociales dans la société;

- PAI Europe V -3 FCPR, précité, détient 150 parts sociales dans la société;

- PAI Europe V -B FCPR, précité, détient 52 parts sociales dans la société.

représentés par PAI Partners S.A.S., avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010166279/41.

(100192849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**Bonzba Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.402.

Le Bilan de Clôture de Liquidation au 20 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010172869/11.

(100200714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Jean Claude DECAUX Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 23.212.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22.04.2010 que:

- La société Jérôme BLANCHEVOYE sprl, inscrite au registre du moniteur belge sous le numéro 0822.386.487, avec siège social à B-1160 Bruxelles, rue Saint Bernard, 142 est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jérôme BLANCHEVOYE, démissionnant. Le mandat du nouvel administrateur est valable pour une durée de 6 ans et se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Lionel BLAISE, né le 16.03.1965 à Courrières (France) et demeurant à B-1410 Waterloo, rue de Caraute 93, est prolongé pour une durée de 6 ans et se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Le mandat d'administrateur, la société MEDIA ADVICE Sprl, inscrite au registre du moniteur belge sous le numéro 0878.936.301, avec siège social à B-3110 Rotselaar, Olmendreef, 34, est prolongé pour une durée de 6 ans et se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Les mandats de l'administrateur et de l'administrateur-délégué, la société JSD Investimenti Sprl, inscrite au registre du moniteur belge sous le numéro BE0464714418, avec siège social à B-1180 Uccle, Avenue Hamoir, 50, sont prolongés pour une durée de 6 ans et se terminent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Le mandat de président du conseil d'administration, Monsieur Jean-Sébastien DECAUX étant venu à échéance en 2010, n'est plus prolongé et peut donc être rayé.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 08.12.2010 que:

- Monsieur Philippe ANDRIANNE, né le 11.11.1981 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1180 Bruxelles, rue Ernest Gossart 33, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de KPMG. Le mandat du nouveau commissaire se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.12.2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010166346/32.

(100192909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**Jawer Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.437.

*Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mai 2010.*

*Résolutions*

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats suivants:

a. Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur et administrateur délégué

b. Monsieur François DIFFERDANGÉ demeurant professionnellement 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur

c. Madame Maria DE FUSCO demeurant professionnellement 20, Route de pré-Bois CH-1215 Genève au poste d'administrateur

d. La société BCCB INCORPORATED LIMITED, ayant son siège au Trust Company Complex, Ajeltake Island, PO Box 1405, Majuro, Marshal Islands au poste de Commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi attribué viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166348/20.

(100192872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.